#### **Séminaire Bâtiment Durable**

# Un permis déposé = une PEB à respecter

Le cadre réglementaire et les outils pour m'aider à maîtriser mes projets

#### **20 novembre 2014**











# Séminaire Bâtiment Durable



# Un permis déposé = une PEB à respecter

Séminaire bilingue (traduction simultanée)

Bruxelles, 20 novembre 2014



8:15	Acquail das participants
	Accueil des participants
8:45	Introduction au séminaire
	Modérateur
9:00	Bruxelles redéfinit un passif accessible à tous les cas de figure
	Contexte lié à la réglementation PEB 2015
9:30	Nouvelle réglementation nouvelles procédures
	Explication des changements entrainés par l'entrée en vigueur du CoBrACE
	David Deweer (FR), Bruxelles Environnement
10:15	Pause-café et discussions avec les orateurs
10:45	Nouvelle réglementation nouvelle version du logiciel
10.43	Encodage d'une unité PEB en temps réel
	Ingrid Francart et Jean-Henri Rouard (FR), Bruxelles Environnement
11:15	Impact de la réglementation sur la conception des bâtiments
11:15	Comment intégrer ces nouvelles exigences dans les nouveaux projets
	Toon Possemiers (NL), Cenergie
44.45	
11:45	La méthode de calcul comment, pourquoi et par qui ?  Comprendre la méthode et son évolution
	Jean-Henri Rouard (FR), Bruxelles Environnement
12.00	Conclusion de la matinée
12:00	Conclusion de la matmee  Modérateur
12.20	
12:20	Discussion autour d'un lunch
13:20	Départ en car - Introduction à la 1 <sup>ère</sup> visite.
	Accompagnateur (FR), Bruxelles Environnement
13:50	VISITE 1
	European Foundation House
	Jean-François Roger France (FR), Greenarch et Thomas Leclerc/Manuel Da Conceicao (FR), Matriciel
14:40	Départ en car - Introduction à la 2 <sup>ème</sup> visite
21110	Accompagnateur (FR), Bruxelles Environnement
15:10	VISITE 2
13.10	Rue de Bonne- 13 logements, 1 école primaire, 1 école secondaire, le tout passif
	Franck Norrenberg (FR), Trait architects et Grégory de Belder (FR), Detang
16:00	Retour vers le CIVA
10.00	netour versie ervn
16:30	Fin du séminaire

#### "Een ingediende vergunning = een EPB om na te beheersen" - 20/11/2014

### **Orateurs/Sprekers**

**Monsieur Thomas DEVILLE** 

Cenergie byba

Avenue Urbain Britsiers 5 1030 SCHAERBEEK

@: thomas.deville@cenergie.be

Madame Céline FREMAULT

Ministre

Cabinet du Ministre en charge de l'Environnement, de l'Energie, du Logement et de la Qualité de vie

Rue Capitaine Crespel 35 1050 BRUXELLES (IXELLES) @: info@fremault.irisnet.be

**Monsieur David DEWEER** 

Bruxelles Environnement (IBGE) - Leefmilieu Brussel (BIM)

Avenue du Port 86c 1000 BRUXELLES

@: ddeweer@environnement.irisnet.be

Madame Ingrid FRANCART

Bruxelles Environnement (IBGE) - Leefmilieu Brussel (BIM)

Avenue du Port 86c 1000 BRUXELLES

@: ifrancart@environnement.irisnet.be

Mijnheer Toon POSSEMIERS

Projectleider Cenergie cvba Gitschotellei 138 2600 BERCHEM

@: toon.possemiers@cenergie.be

Monsieur Jean-Henri ROUARD

Bruxelles Environnement (IBGE) - Leefmilieu Brussel (BIM)

Avenue du Port 86c 1000 BRUXELLES

@: jhrouard@environnement.irisnet.be

Visite/bezoek European Foundation House

Monsieur Jean-François ROGER FRANCE

Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc

Rue d'Irlande 57 1060 BRUXELLES @: jfrf@hotmail.com

Monsieur Marc-Antoine NOBELS

MATRICIEL sa

Place de l'Université 25 Etage 2 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE @: nobels@matriciel.be

Visite/bezoek rue de Bonnestraat

Monsieur Frank NORRENBERG

Trait Architects sa Avenue Bel Air 34

1180 BRUXELLES (UCCLE)

@: frank.norrenberg@trait-architects.Eu

**Monsieur Grégory DE BELDER** 

Chef de Projets Bureau Détang

Rue Johannes Gutenberg 11

1402 THINES @: gdb@detang.be

#### Commanditaire / Opdrachtgever

Bruxelles Environnement (IBGE) - Leefmilieu Brussel (BIM)

**Monsieur Pierre MASSON** 

Avenue du Port 86c

1000 BRUXELLES/BRUSSEL

@: pmasson@environnement.irisnet.be

#### **Encadrement - Omkadering**

Centre d'Etude, de Recherche et d'Action en Architecture asbl (CERAA) – Cenergie bvba – ICEDD asbl

Madame Cécile ROUSSELOT

Rue Ernest Allardstraat 21 1000 BRUXELLES/BRUSSEL

@: cecile.rousselot@ceraa.be

# Nouvelle réglementation ... nouvelles procédures

Explication des changements entrainés par l'entrée en vigueur du CoBrACE

David Deweer, BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Le 1/1/2015 marquera l'entrée en vigueur du CoBrACE (ou Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie) qui se substituera à l'Ordonnance PEB en y apportant quelques modifications.

L'exposé de David Deweer, du Département Travaux PEB au sein de Bruxelles Environnement, a pour but de nous faire part des modifications apportées par l'entrée en vigueur du CoBrACE, et de présenter les exigences PEB 2015.



Un permis déposé...

- 1. 2015: CoBrACE => Les nouvelles procédures
- 2. 2015: AGRBC du 21 février 2013 => Les nouvelles exigences PEB
- 3. 2015: Comparaison Standard passif et PEB
- 4. Les aides





<u>2 mai 2013:</u> adoption d'un outil intégrant l'ensemble des mesures à respecter en matière de qualité de l'air, de climat, et de maîtrise de la consommation énergétique : le Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie ou "CoBrACE".

Ce code intègre notamment l'Ordonnance PEB en y apportant quelques modifications, essentiellement au niveau de la procédure.

Ce volet du CoBrACE est d'application pour les projets dont la demande de permis d'urbanisme est déposée à partir du 1/1/2015.



#### 2015 => Les nouvelles procédures

Nature des travaux

Bâtiments PEB → Unités PEB

- 1. Unités neuves (UN)
- 2. Unités assimilées à du neuf (UAN)
- 3. Unités Rénovées Lourdement (URL)
- 4. Unités Rénovées Simplement (URS)



Nature des travaux

#### Unité neuve et assimilée à du neuf (UN ou UAN)

- UN: Unité nouvellement construite ou reconstruite
- ▶ UAN: unité assimilée à du neuf :
  - Travaux influençant la performance énergétique sur au moins 75 % de la surface de déperdition thermique de l'unité avec le remplacement de toutes ses installations techniques.



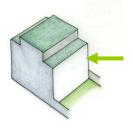
2015 => Les nouvelles procédures

Nature des travaux

#### Unité rénovée Lourdement (URL)

#### Si travaux:

 influençant la performance énergétique sur plus de 50 % de sa surface de déperdition thermique;



et sur ses installations techniques.



Nature des travaux

# Unité Rénovée Simplement (URS)

Travaux de nature à influencer la PEB (et qui ne correspondent pas à une URL), à **savoir :** 

 Tous travaux influençant la performance énergétique de l'enveloppe de l'unité.



2015 => Les nouvelles procédures

Nature des travaux

#### Récapitulatif:

Nature des travaux selon le COBRACE	UN	UAN	URL	URS
% des travaux, à la surface de déperdition thermique, influençant la PEB	100%	≥ 75%	≥ 50%	Travaux à la surface de déperdition thermique (et aux installations
Travaux aux installations techniques	Inst. tech. neuves par définition	remplace ment de toutes les inst. tech.	travaux á au moins 1 ou 2 inst. tech. en fct de l'affect.	techniques) qui n'entrent pas dans les autres définitions.



Dérogation

Possibilité d'introduire une demande de dérogation pour une unité neuve lorsque le respect partiel ou total des exigences est techniquement, fonctionnellement ou économiquement irréalisable.



2015 => Les nouvelles procédures

Harmonisation

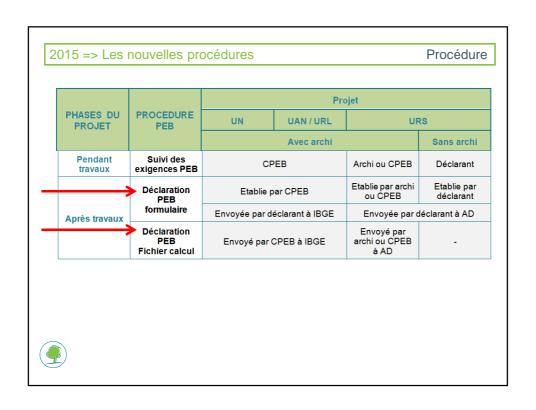
> Harmonisation des procédures.

Procédure simplifiée

Déclaration PEB simplifiée



=> Les nou	velles proc	édures			Pro	
			Pro	ojet		
PHASES DU PROJET	PROCEDURE PEB	UN	UAN/URL	UR	RS	
			Avec archi		Sans archi	
	Désignation CPEB par déclarant	Oblig	atoire	Facultatif	-	
Avant dépôt	EF	Toutes	Si∑superficies UAN + URL > 5.000 m²			
demande de PU		Etablie par CPEB Envoyée au déclarant		-		
	EFI	superficie   > 10.0	Si ∑ superficie UN ou si ∑ superficie UAN + URL > 10.000 m² envoyée par déclarant à l'IBGE			
Au dépôt demande de PU	Proposition PEB dans demande de PU	Etablie p	ar CPEB	Etablie par archi ou CPEB	Etablie par déclarant	
	Dérogation	Accordée	par IBGE	Accordée	e par AD	
Avant travaux	Dérogation patrimoine	-	Octroyé	e par AD	-	
+>	Notification PEB du début	Etablie p	ear CPEB	Etablie par archi ou CPEB	Etablie par déclarant	
	des travaux	Envoyée par déclarant à IBGE		Envoyée par d	éclarant à AD	



#### Récapitulatif des prinicpales modifications de procédure en 2015:

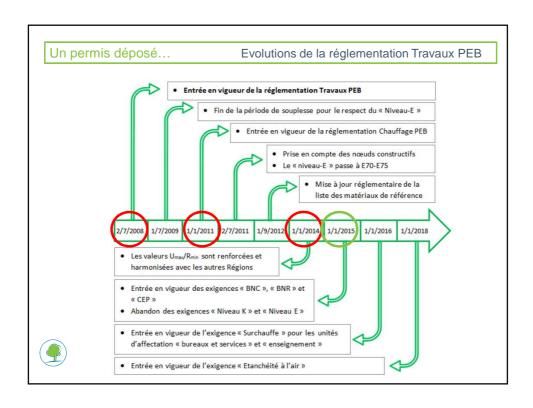
- 1. Division de projet au niveau de l'unité
- 2. Modification de la nature des travaux
- 3. Possibilité de dérogation pour les <u>unités neuves</u>
- 4. Harmonisation de la procédure
- 5. Désignation du conseiller PEB dès la conception

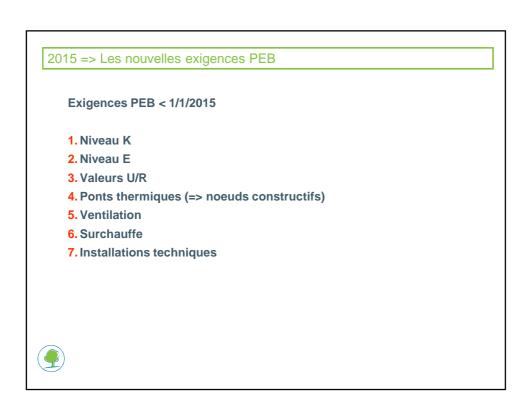


#### Un permis déposé...

- 1. 2015: CoBrACE => Les nouvelles procédures
- 2. 2015: AGRBC du 21 février 2013 => Les nouvelles exigences PEB
- 3. 2015: Comparaison Standard passif et PEB
- 4. Les aides







#### 2015 => Les nouvelles exigences PEB:

Exigences PEB à partir du 1/1/2015

Nivoau K

Niveau E

- 1. Besoin Net en énergie pour le Chauffage (BNC)
- 2. Besoin Net en énergie pour le Refroidissement (BNR)
- 3. Consommation d'Energie Primaire (CEP)
- 4. Etanchéité à l'air (à partir du 1/1/2018)
- 5. Valeurs U<sub>max</sub>/R<sub>min</sub>
- 6. Nœuds constructifs
- 7. Ventilation
- 8. Surchauffe
- 9. Installations techniques



#### 2015 => Les nouvelles exigences PEB Exigences pour les unités neuves (UN) en fonction des affectations: Nouvelles exigences : 15 kWh/m².an Besoin net en énergie pour le chauffage ou X kWh/m².an ou X kWh/m².an Besoin net en énergie pour le refroidissement 15 kWh/m².an 45 kWh/m².an ou 95-(2.5\*C) kWh/m².an Consommation d'énergie primaire 45+(1,2\*(X-15)) kWh/m².an (95-(2.5\*C))+(1,2\*(X-15)) kWh/m².an n50=0.6 Exigence d'application à partir de 2018 n50=0.6 Etanchéité à l'air U<sub>max</sub> / R<sub>min</sub> Annexe XI Annexe XI Annexe XI Annexe XI

Annexe VI

Max 5% du temps > 25°C



Ventilation

Surchauffe

\* « Regroupement d'usage » = Culture et divertissement / Restaurants et cafés / Commerces / Sport.

Annexe VII

#### 2015 => Les nouvelles exigences PEB Exigences pour les unités assimilées à du neuf (UAN) en fonction des affectations: Nouvelles exigences: BUREAUX ET SERVICES / ENSEIGNEMENT 1,2\*15 kWh/m².an 1,2\*15 kWh/m².an Besoin net en énergie pour le chauffage ou 1,2\*X kWh/m².an ou 1,2\*X kWh/m².an Besoin net en énergie pour le refroidissement 1,2\*15 kWh/m².an 1,2\*45 kWh/m².an 1,2\*(95-(2.5\*C)) kWh/m².an Consommation d'énergie primaire 1,2\*[45+(1.2\*(X-15))] kWh/m².an 1,2\* [(95-(2.5\*C)) +(1.2\*(X-15))] kWh/m².an n50=1.2\*0.6 n50=1.2\*0.6 Etanchéité à l'air Exigence d'application à partir de 2018 Exigence d'application à partir de 2018 U<sub>max</sub> / R<sub>min</sub> Annexe XI Annexe XI Annexe XI Annexe XI Ventilation Annexe VI Annexe VII Annexe VII Nœuds constructifs11 Max 5% du temps > 25°C Surchauffe Installations Annexe VIII Annexe VIII Annexe VIII Annexe VIII techniques

# Exigences pour les unités lourdement ou simplement rénovées (RL ou RS) en fonction des affectations: UNITÉ-PEB HABITATION INDIVIDUELLE BUREAUX ET SERVICES / ENSCIONEMENT SOINS DE SANTÉ / REGOUPEMENT D'USAGE PAFFECTATIONS / PARTIES COMMUNES Umax / Rmin Annexe XI Annexe XI Annexe XI Annexe XI Annexe XI Ventilation Annexe VI Annexe VII Annexe VII -

#### 2015 => Les nouvelles exigences PEB:

#### Description des nouvelles exigences PEB :

Exigence relative au besoin net en énergie pour le chauffage (BNC):

#### Max (piste A; piste B)

- La piste A: BNC ≤ 15 kWh/m².an
- La piste B : BNC ≤ X kWh/m².an
  - Hypothèses prises en compte pour le calcul du « X »:
    - a) une valeur  $U_{\text{moyenne pondérée}}$  de 0,12 W/m²K pour les parois opaques
    - b) une valeur U<sub>moyenne pondérée</sub> de 0,85 W/m²K pour les fenêtres et portes
    - c) la prise en compte des nœuds constructifs sur base du forfait tiré de la méthode « nœuds PEB conformes »
    - d) une étanchéité à l'air pour une différence de pression de 50 Pa (n50) égale, en fonction de l'année de dépôt de la demande de PU, à:



Année de dépôt du PU	2015	2016	2017	2018
Hypothèses d'étanchéité à l'air utilisées par le Logiciel PEB pour le calcul du seuil X	1 vol. par heure	0,8 vol. par heure	0,7 vol. par heure	0,6 vol. par heure

2

#### 2015 => Les nouvelles exigences PEB:

#### Description des nouvelles exigences PEB :

#### Exigence relative au besoin net en énergie pour le chauffage (BNC):

Quelle que soit le seuil à respecter (piste A ou piste B), le Logiciel PEB considère par défaut qu'un système de ventilation D avec récupérateur de chaleur est installé pour calculer le BNC de l'unité PEB.

Le rendement par défaut du récupérateur de chaleur pris en compte est de

- 80% pour les unités PEB « Habitation Individuelle »
- 75% pour les unités PEB « Bureaux et services » et « Enseignement »

sauf si un système de ventilation plus performant est prévu dans le projet, alors le rendement réel du système de ventilation sera considéré en remplacement de la valeur par défaut.



22

#### 2015 => Les nouvelles exigences PEB

#### Description des nouvelles exigences PEB :

#### Exigence relative à la consommation totale d'énergie primaire (CEP) :

Pour les nouvelles unités PEB « Habitations Individuelles », la consommation d'énergie primaire pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et les auxiliaires (pompes de circulation, ventilateurs, veilleuses de la chaudière) moins l'énergie produite par cogénération et/ou panneaux photovoltaïques doit être inférieure ou égale à 45 kWh/m² et par an.

Si la piste B est suivie pour vérifier le respect de l'exigence de BNC, alors la consommation d'énergie primaire doit être <u>inférieure ou égale à 45+(1,2\*(X-15))</u> kWh/m².



23

#### 2015 => Les nouvelles exigences PEB

#### Description des nouvelles exigences PEB :

#### Exigence relative à la consommation totale d'énergie primaire (CEP) :

Pour les nouvelles unités PEB « Bureaux et services », et les nouvelles unités PEB « Enseignement», la consommation d'énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, l'éclairage et les auxiliaires (pompes de circulation, ventilateurs, veilleuses) moins l'énergie produite par cogénération et/ou panneaux photovoltaïques doit être inférieure ou égale à (95-(2.5\*C)) kWh/m² et par an.

Si la règle alternative est suivie pour vérifier le respect de l'exigence de BNC, alors la consommation d'énergie primaire doit être <u>inférieure ou égale à [(95-(2.5\*C))+(1,2\*(X-15))] kWh/m² et par an.</u>

La compacité du bâtiment C est plafonnée à la valeur 4.



24

#### 2015 => Les nouvelles exigences PEB

#### Description des nouvelles exigences PEB :

Exigence relative à l'étanchéité à l'air (uniquement pour les projets dont la demande de PU est déposée à partir du 01/01/2018):

- les nouvelles unités PEB « Habitation individuelle », « Bureaux et services », et « Enseignement » auront une étanchéité à l'air pour une différence de pression de 50 Pa (n<sub>50</sub>) inférieure ou égale à 0,6 volume par heure.
- L'étanchéité à l'air qui sera finalement considérée dans la déclaration PEB (c'est-à-dire après chantier) sera la valeur obtenue au moyen d'un test d'étanchéité à l'air (selon la méthode détaillée sur www.epbd.be)
- Attention, bien qu'aucune exigence relative à l'étanchéité ne soit d'application avant 2018, la qualité de l'étanchéité à l'air de l'unité est bien prise en compte pour vérifier le respect aux exigences relatives au BNC, au BNR et au CEP. Il est donc important d'y porter une grande attention dès à présent vu l'impact non négligeable de l'étanchéité à l'air sur les BNC, BNR et CEP.

#### 2015 => Les nouvelles exigences PEB

#### Pour les unités assimilées à du neuf :

Les unités assimilées à du neuf sont soumises aux mêmes exigences que les unités neuves moyennant un assouplissement de 20 % pour le BNC, le BNR et le CEP (idem pour l'étanchéité à l'air à partir du 1/1/2018).

Cet assouplissement est mis en place afin de favoriser les rénovations par rapport aux démolitions.



26

#### 2015 => Les nouvelles exigences PEB

#### Exigence relative à la surchauffe :

Pour les « habitations individuelles »: A partir du 1/1/2015 l'exigence d'application depuis 2008 est revue pour correspondre à la terminologie usuelle du standard passif, soit un critère qui impose de ne pas dépasser une température de 25°C pendant plus de 5% du temps sur une année.

Pour les unités PEB « Bureaux et Services » et « Enseignement »: entrée en vigueur de cette exigence à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. La température ne pourra pas dépasser les 25°C pendant plus de 5% de la période d'utilisation.

Contrairement aux exigences relatives à l'étanchéité à l'air, au BNC, au BNR ou au CEP il n'y a pas d'assouplissement de 20% pour les unités assimilées à du neuf.



27

#### Un permis déposé...

- 1. 2015: CoBrACE => Les nouvelles procédures
- 2. 2015: AGRBC du 21 février 2013 => Les nouvelles exigences PEB
- 3. 2015: Comparaison Standard passif et PEB
- 4. Les aides



#### 2015 => Comparaison: Standard Passif et PEB:

#### Exigences en vigueur au 1/1/2015:

-		
EXIGENCES/CRITERES à partir de 2015 pour les unités neuves*	Les Exigences PEB en RBC	Les critères du « Standard passif »
Outil réglementaire	Logiciel PEB	Logiciel PHPP
BNC max (kWh/m²an)	15 ou X	15
Energie primaire max (kWh/m²an)	45 ou 45+(1,2*(X-15))	Pas de critère
Etanchéité à l'air (vol/h)	Pas d'exigence (en 2018 : 0,6)	0,6
Surchauffe max par an	5% du temps > 25°C	5% du temps > 25°C
BNR max (kWh/m²an)	15 (uniquement pour les unités « Bureaux et services » ou « Enseignement »)	15 (uniquement pour les unités tertiaires)
Ventilation	Débit minimum avec un choix libre du système(A,B, C, D ou D+)	Pas de critère
U <sub>max</sub> mur extérieur et toiture (W/m²K)	0,24	Pas de critère
U <sub>max</sub> dalle de sol (W/m²K)	0,30	Pas de critère
U <sub>max</sub> fenêtre et U <sub>gmax</sub> (W/m²K)	1,80 et 1,10	Pas de critère
U <sub>max</sub> porte (W/m²K)	2,00	Pas de critère



\* ayant comme affectation « Habitation individuelle », « Bureaux et Services » ou « Enseignement ».

#### Un permis déposé...

- 1. 2015: CoBrACE => Les nouvelles procédures
- 2. 2015: AGRBC du 21 février 2013 => Les nouvelles exigences PEB
- 3. 2015: Comparaison Standard passif et PEB
- 4. Les aides



#### Les aides:

Les aides disponibles sur le site Internet de Bruxelles-Environnement :

# www.bruxellesenvironnement.be/PEB

- Info-fiches :
  - Info-fiche Exigences PEB à partir de 2015
  - Info-fiche Procédure PEB à partir de 2015
  - Info-fiche Exigences PEB 2008- 2014
- Vade-mecum :
  - Vade-mecum PEB 2015;
  - Vade-mecum PEB 2008-2014
- FAQ;
- Textes législatifs de référence ;
- Logiciel PEB;
  - Manuel d'utilisation
  - Manuels didactiques des mises à jours du Logiciel (disponibles pour chaque version du logiciel).
- Séminaires, formations et workshops : <u>www.bruxellesenvironnement.be/formationsbatidurable</u>



#### Les aides:

#### Comment rester informé?

- Inscrivez-vous aux mailings des conseillers PEB via le formulaire en ligne sur <a href="https://www.bruxellesenvironnement.be/PEB">www.bruxellesenvironnement.be/PEB</a> » Travaux PEB » Exigences et Procédures » Les mailings de la réglementation Travaux PEB
- Mailings précédents:
  - Mailing août 2014
  - ▶ Mailing mars 2014
  - Mailing février 2014
  - ▶ Mailing novembre 2013
  - ▶ Mailing juillet 2013
  - Mailing avril 2013
  - Mailing janvier 2013
  - ...



#### Les aides:

Pour les professionnels :

www.bruxellesenvironnement.be

#### Le Facilitateur :

0800/85.775

Le facilitateur bâtiment durable

facilitateur@environnement.irisnet.be



# Le logiciel PEB, un instrument pratique qui peut être utilisé à tous les stades du projet

Encodage d'une unité PEB en temps réel

# Ingrid Francart et Jean-Henri Rouard, BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Avec le renforcement des exigences en 2015, il est devenu essentiel d'intégrer la vérification de ces dernières dès les première phases de conception d'un projet. En particulier il est très fortement conseillé de vérifier la possibilité de respecter les exigences avant le dépôt de demande de permis d'urbanisme.

Ingrid Francart et Jean-Henri Rouard membres du Département « Méthodes de calcul et outils PEB », vont nous présenter comment faire cette vérification en limitant au strict minimum de données à introduire dans le logiciel PEB et en expliquant les 'trucs et astuces' logiciels permettant de faciliter cet encodage.

Pour être au plus près de la réalité, la démonstration s'appuiera sur un exemple de bâtiment réel en suivant le processus de conception au plus près.

#### Séminaire Bâtiment Durable

→ Participants au séminaire

# UN PERMIS DÉPOSÉ = UNE PEB À RESPECTER

# Encodage d'une unité PEB en temps réel



Version novembre 2014

Plus d'infos <u>www.bruxellesenvironnement.be</u> → professionnels

Performance Energétique des Bâtiments Energieprestatie van Gebouwen Energieeffizienz von Gebäuden

Version 6.0 (Beta 2)

09/2014

Version Non Officielle

aLTRAN LUCID

Ingrid FRANCART Département Méthodes et Outils de la PEB 02 775 75 75





# **ENCODAGE D'UNE UNITÉ PEB EN TEMPS RÉEL**

Cas pratique – encodage rapide dans le logiciel PEB

#### **SOMMAIRE**

- 1. Le logiciel PEB
- 2. Le projet

#### **CONTENU**

Présentation d'un cas pratique d'encodage d'un immeuble à appartement dans le logiciel PEB.

Nous partirons d'un cas pratique où l'on souhaite s'assurer, avant même le dépôt de la demande de permis d'urbanisme, qu'un projet respectera les exigences PEB. Nous verrons ensemble quelles sont les étapes et points qui permettent un encodage rapide permettant de s'assurer du respect de ces exigences PEB.

#### **OBJECTIF**

Mettre en évidence l'utilité du logiciel en tant qu'instrument pratique qui peut être utilisé à tous les stades du projet.

#### **PUBLIC-CIBLE**

Participants aux séminaires



#### LE LOGICIEL PEB

#### 1. AIDE À LA CONCEPTION PEB POUR LE RESPECT DES EXIGENCES PEB

La conception PEB d'un projet commence <u>dès le démarrage du projet</u>. Pour ce faire, il est important de <u>s'associer</u> directement avec un <u>conseiller PEB</u>.

Il apporte de précieux conseils quant aux chemins à prendre pour pouvoir respecter les exigences dans le cadre de la PEB et pourra générer une « préconception PEB » via le logiciel, même avant le dépôt du permis d'urbanisme.

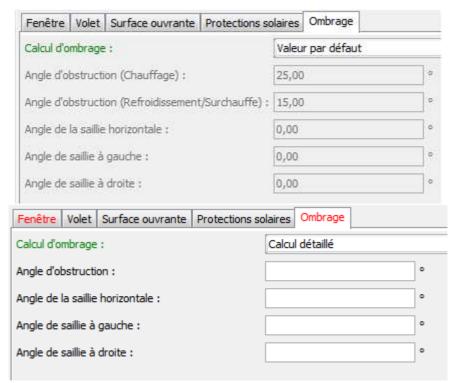
En effet, en ayant une idée de la période à laquelle votre projet pourrait obtenir son permis d'urbanisme, il est déjà possible d'exploiter le logiciel afin d'avoir une idée des exigences qui lui seront appliquées (ou pas) ainsi que le résultat de ces exigences.

Le logiciel permet de prendre les décisions et d'intervenir le plus tôt possible dans la conception PEB tout en ayant une idée du respect ou non des exigences auquel sera soumis votre futur projet.

# 2. ENCODER UNIQUEMENT LES DONNEES INDISPENSABLES AU CALCUL DES BESOINS NETS EN CHALEUR ET CONSOMMATION EN ÉNERGIE PRIMAIRE

#### 1.1. Enveloppe:

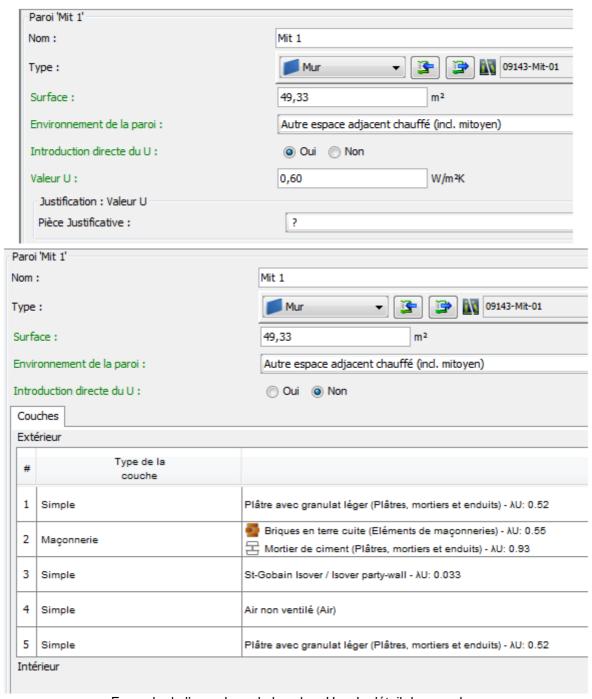
- Limiter l'encodage aux surfaces de déperdition (ne pas encoder les mitoyens ni les parois adjacentes)
- Utiliser les valeurs par défaut plutôt que les valeurs détaillées pour l'ombrage



Exemple de l'ombrage des fenêtres



- Encoder les valeurs U/R directement plutôt que de décrire le détail des différentes couches



Exemple de l'encodage de la valeur U vs le détail des couches

#### 1.2. Installations techniques:

- Ventilation : pas d'encodage des espaces et pas de vérification des débits par espace.
- Encodage des débits indicatifs et équilibrés pour le calcul du rendement des échangeurs de chaleur.



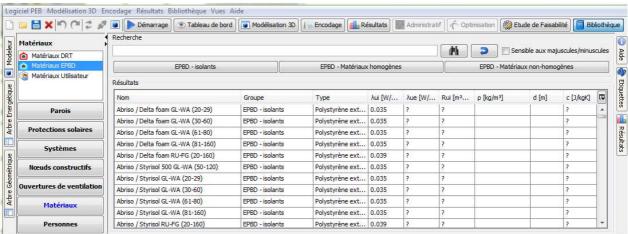
#### 3. FACILITÉS D'ENCODAGE DU LOGICIEL PEB

#### 1.1. Encodage via les éléments de bibliothèque

La bibliothèque possède un grand nombre de ressources qui peuvent être directement encodée dans votre projet.

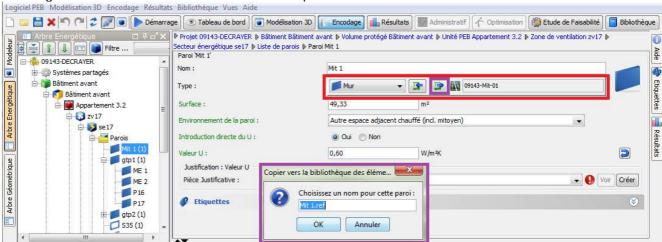
#### Principes:

1.1.1. Récupération d'élément de bibliothèque déjà disponible



Exemple : Eléments issus de la base de données EPBD

#### 1.1.2. Encodage de nouveaux éléments dans la bibliothèque

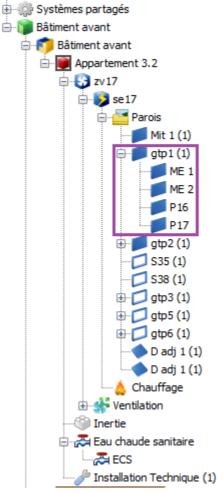


Exemple: Encodage d'un mur dans la bibliothèque



#### 1.2. Utilisation des groupes

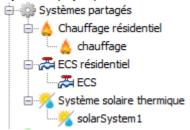
Rassemblement de plusieurs parois, par exemple des fenêtres, avec des caractéristiques identiques – Copier-coller, glisser-déposer (exemple de toutes les parois du même façade).



Exemple : un groupe de mur

#### 1.3. Utilisation des systèmes partagés

Les systèmes partagés permettent de ne pas devoir réencoder les mêmes systèmes dans chaque unité PEB. On tend ici à aller vers un encodage par système physique.



Exemple : Différents systèmes partagés

#### 4. ASTUCES

Voici deux astuces qui permettent d'éviter les clicks et d'accélérer le travail

- CTRL-L pour lancer les calculs
- Copier-coller du contenu des tableaux (via le click-droit sur le tableau lui-même)

Il est possible de développer les projets avec de plus en plus de précisions et de détails au cours de la réalisation du projet.



#### **LE PROJET**

#### 1. LISTE DES UNITÉS PEB DANS LE BÂTIMENT

L'appartement qui sera encodé dans le cadre de cette présentation est <u>l'appartement 3.2</u>

	Superficie				plancher /	
Nom	totale (m²)	Surface de déperdition (m²)	Murs (m²)	toit (m²)	plafond (m²)	Fenêtres (m²)
Appartement 0.1	73,60	126,63	40,87	0,00	73,61	12,15
Appartement 0.2	90,54	223,96	95,09	24,32	90,39	14,16
Appartement 1.1	126,20	71,45	30,55	0,00	13,86	27,04
Appartement 1.2	118,83	98,83	21,31	0,00	52,73	24,79
Appartement 1.3	52,37	81,33	15,88	0,00	52,37	13,08
Appartement 2.1	126,20	57,59	30,55	0,00	0,00	27,04
Appartement 2.3	52,37	28,40	15,32	0,00	0,00	13,08
Appartement 2.2	118,83	54,62	29,31	0,00	0,00	25,31
Appartement 3.1	126,20	57,59	30,55	0,00	0,00	27,04
Appartement 3.2	118,83	54,62	29,31	0,00	0,00	25,31
Appartement 3.3	52,37	28,40	15,32	0,00	0,00	13,08
Appartement 4.1	148,31	84,61	36,26	15,32	0,00	33,03
Appartement 4.2	149,09	101,54	39,67	30,67	0,00	31,20
Appartement 5.1	132,98	96,15	37,30	25,14	0,00	33,71
Appartement 5.2	133,69	97,44	37,93	26,50	0,00	33,01
Appartement 6.1	215,07	390,28	112,53	215,07	0,00	62,68
Communs	21,93	86,75	43,75	21,07	21,93	0,00
local 0.0	42,16	93,74	39,36	0,00	42,16	12,22

# 2. DESCRIPTION DE L'UNITÉ PEB ENCODÉE EN TEMPS RÉEL

• Nom: Appartement 3.2

• Habitation individuelle : 16 Appartements entre étages

Superficie: 118,83m²
Surface de déperdition: 54,62m²
Compacité: 7,05m³/m²
Proportion parois vitrées: 33%

Proportion parois vitrees: 33%Proportion ouvrant: 23%Inertie: Mi-lourd

Ventilation : Système D avec récupérateur de chaleur (83%) et bypass total

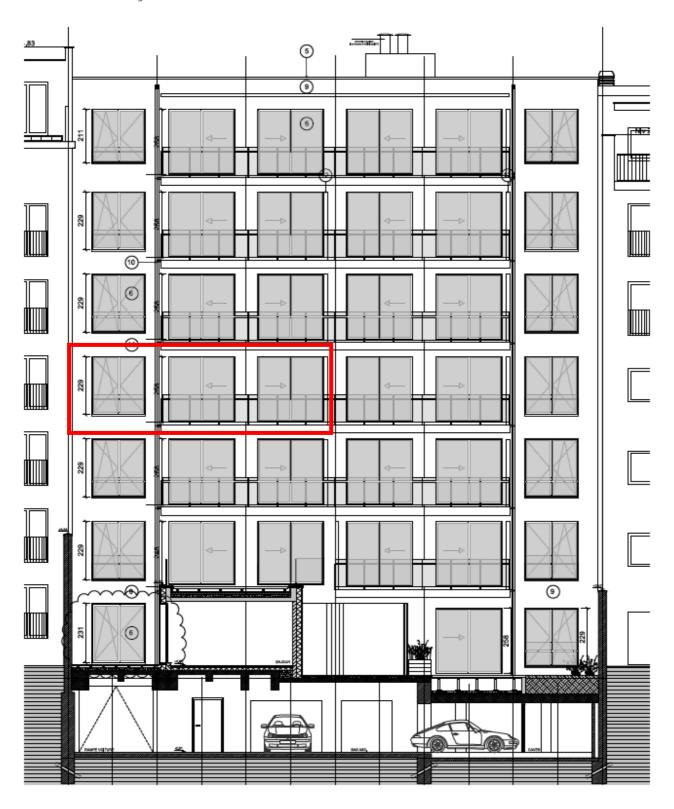


# 3. PHOTO DE FAÇADE NORD





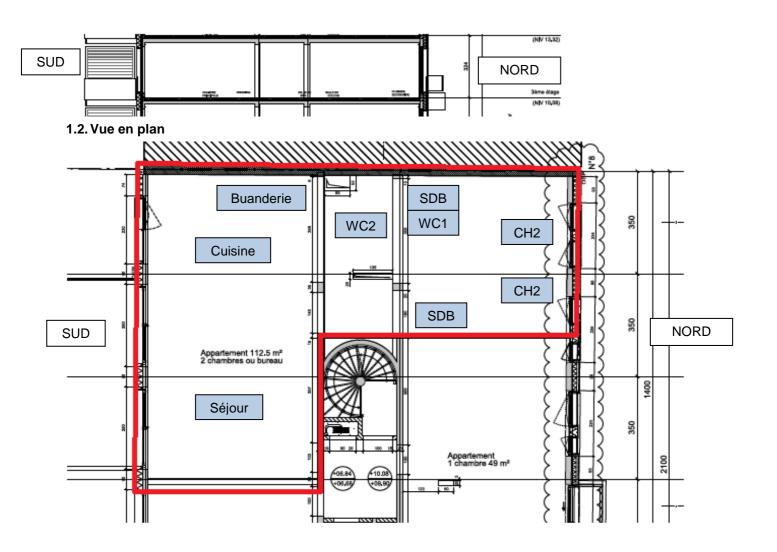
#### 4. PLAN DE FAÇADE SUD





#### 5. PLANS

#### 1.1. Vue de profil







#### Impact de la réglementation sur la conception des bâtiments

Comment intégrer ces nouvelles exigences dans les nouveaux projets

Toon Possemiers, CENERGIE

Toon Possermiers, du bureau d'étude Cenergie, terminera la matinée en montrant l'impact de cette nouvelle réglementation sur le travail de conception des bâtiments réalisé par les bureaux d'étude, et rappellera les bonnes pratiques en matière de conception énergétique des bâtiments afin que ces nouvelles exigences PEB puissent être rencontrées.

CENERGIE est un bureau d'étude indépendant qui propose une gamme complète de services de conseil en conception, ingénierie et management dans le but d'obtenir des bâtiments énergétiquement efficaces, durables, passifs, énergétiquement neutres ou encore producteurs d'énergie. Cenergie intervient dans le cadre de la construction, de la rénovation et de la gestion des bâtiments pendant tout leur cycle de vie.

Séminaire Bâtiment Durable:

# Un permis déposé = une PEB à respecter

20 novembre 2014
Bruxelles Environnement

#### **Toon POSSEMIERS**

IMPACT DE LA REGLEMENTATION SUR LA CONCEPTION DES BATIMENTS

BU Manager, Design & Build, Cenergie



#### Objectifs de la présentation

#### Montrer que

- La conception énergétique est importante
- Anticiper le résultat final du projet est nécessaire
- La nouvelle réglementation ne va pas modifier notre fonctionnement
- Des anciens projets sont déjà conformes à la nouvelle réglementation



# Plan de l'exposé

- 1\_ Anticiper le résultat final du projet
- 2\_ Mesurer l'impact des choix techniques sur le résultat final
- 3\_ Exemples de projets



-

#### Anticiper le résultat final du projet

- Fonctionnement d'un Bureau d'étude comme Cenergie :
  - **▶**PHPP
  - **▶**PEB
  - ▶ Simulation dynamique



#### Anticiper le résultat final du projet

- Utiliser à bon escient le logiciel PEB :
  - Si trop de valeurs par défaut, résultat très mauvais
  - ▶ Si trop d'inconnues, beaucoup de travail à refaire

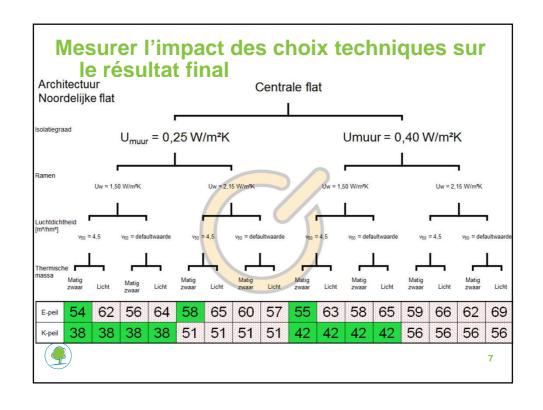


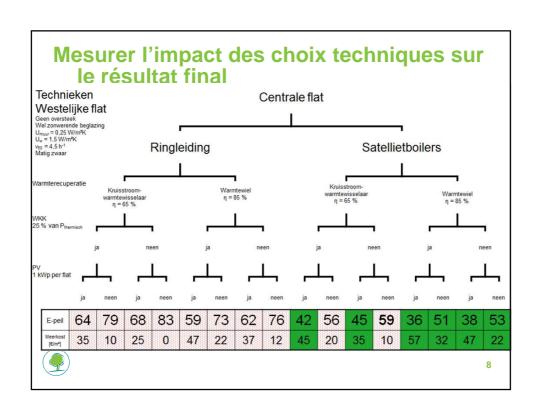
5

#### Anticiper le résultat final du projet

- Rôle du Bureau d'Etude est
  - ▶ D'avoir un concept énergétique
  - ▶ De convaincre le MO et l'architecte de réaliser certains choix pour garantir ce concept
- Les outils PEB, PHPP, simulation dynamique doit servir d'outil de communication pour convaincre MO et architecte







#### Et les exigences PEB 2015 ? Faciles !

- Exigences:
  - ▶ Besoin net en chauffage < 15 kWh/m².an
  - ▶ Besoin net en refroidissement < 15 kWh/m².an (bureaux)
  - ► Consommation d'énergie primaire < 95 (2,5C) kWh/m².an (bureaux)
  - ► Etanchéité à l'air

Année de dépôt du PU	2015	2016	2017	2018
Hypothèses d'étanchéité à l'air utilisées par le Logiciel PEB pour le calcul du seuil X	1 vol. par heure	0,8 vol. par heure	0,7 vol. par heure	0,6 vol. par heure



9

#### Besoin net en chauffage

- ► Valeur U des parois = +- 0,15W/m²K
- ► Valeur U des fenêtres = +- 1 W/m²K
- ► Etanchéité à l'air (n50) < 0,6 h-1
- ► Surface vitrée limitée (dépendant la fonction, orientation, ...)
- ▶ Ventilation avec récuperation de chaleur
- ▶ Chauffage: chaudière à condensation, PAC,...



#### Besoin net en refroidissement

- Protections solaires: préférablement motorisées (connectées au GTC)
- ► Charges internes: éclairage max 2W/m².100 lux avec détection de présence, compensation lumière du jour
- ► Surface vitrée limitée (dépendant la fonction, orientation, ...)
- ► Ventilation avec bypass
- Refroidissement passive: Puits canadien et ventilation nocturne



▶ Refroidissement active: à éviter (Eprim)

11

#### Un bâtiment exemplaire à tous niveaux

#### **Aeropolis II**

• Bureaux: 7.388 m<sup>2</sup>

• BNC: 8,04 kWh/m2.an

• BNR: 23,78 kWh/m<sup>2</sup>.an

• CEP: 65,34 kWh/m<sup>2</sup>.an

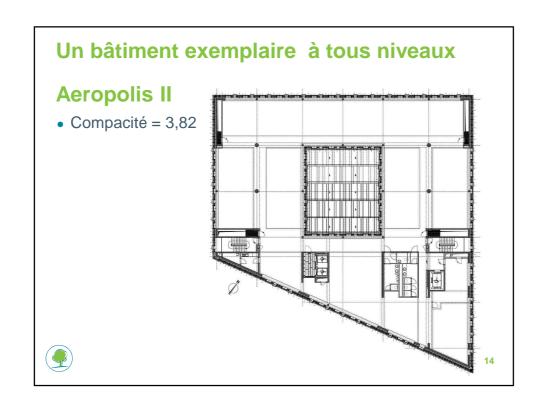
• Concept: 2006

• Mise en service: 2010











# **Aeropolis II**

• Ventilation double flux (74% et 78%) + bypass



#### **Aeropolis II**

• Chaudière à condensation + chauffage par air chaud



# Un bâtiment exemplaire à tous niveaux

#### **Aeropolis II**

- Protections solaires extérieures mobiles
  - ► Lamelles orientables et mobiles
  - ▶ Protections solaires motorisées, connectées à la GTC









#### **Aeropolis II**

- Eclairage
  - ▶ 6,9W/m² (TL5, ballast électronic)
  - ▶ Détection de présence, compensation lumière du jour



# Un bâtiment exemplaire à tous niveaux

# **Aeropolis II**

Puits canadien



#### **Aeropolis II**

Ventilation Nocturne



# Outils, sites internet, etc... intéressants :

• Le site de Bruxelles Environnement : www.bruxellesenvironnement.be

#### et plus particulièrement :

- http://guidebatimentdurable.bruxellesenvironnement.be
- ▶ <a href="http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/Professionnels/informer.aspx?id=32600">http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/Professionnels/informer.aspx?id=32600</a>



#### **Guide Bâtiment Durable**

#### www.bruxellesenvironnement.be:

Accueil > Professionnels > Votre secteur d'activité > Bâtiment (constr., rénovation, gestion) > Guide pratique

#### Ou directement via:

http://guidebatimentdurable.bruxellesenvironnement.be



#### Et notamment les fiches :

- G\_HUM00 Concevoir un bâtiment favorable au développement des relations humaines (+ autres fiches G\_HUM)
- ► <u>G\_PHY00 Optimiser l'intégration durable d'un bâtiment dans son environnement physique (+ autres fiches G\_PHY)</u>
- ► G\_ENE00 Diminuer la consommation d'énergie des bâtiments (+ autres fiches G\_ENE)
- http://quidebatimentdurable.bruxellesenvironnement.be/fr/concevoir-un-batiment-tres-basse-energie-ou-passif.html?IDC=1057&IDD=6232...



23

#### Ce qu'il faut retenir de l'exposé

- La nouvelle réglementation ne va pas modifier notre manière de concevoir des bâtiments durables
- Il est important, d'anticiper le plus tôt possible dans le projet le résultat final du projet, et de mesurer l'impact des différents choix opérés au stade de la conception.



#### **Contact**

Cenergie

#### **Toon POSSEMIERS**

BU Manager Design & Build

Coordonnées :

**2**: 03 271 19 39

E-mail: toon.possermiers@cenergie.be



#### Les clefs pour comprendre la méthode de calcul

Comment la méthode de calcul fonctionne-t-elle et quel est son processus d'élaboration et ses perspectives d'évolution.

# Jean-Henri Rouard, BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Comprendre la méthode de calcul est un atout important pour qui souhaite pouvoir concevoir un bâtiment respectant les exigences 2015.

Dans une première partie de l'exposé, Jean-Henri Rouard décrira les grands principes qui ont guidé l'établissement de la méthode de calcul et s'attachera à mettre en évidence l'architecture de cette méthode. La compréhension de cette architecture permet en effet à celui qui recherche une information de savoir clairement où trouver l'information qui l'intéresse.

Dans une seconde partie de l'exposé, il sera décrit les dispositifs mis en place pour améliorer constamment la méthode de calcul et les sujets prioritaires faisant l'objet d'investigations en vue d'obtenir des évaluations de bâtiment de plus en plus performantes.

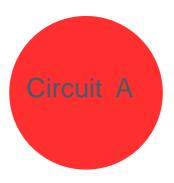
#### Les visites

Départ des bus devant le Delhaize à 13h20

Visite 1- European Foundation House Rue Royale 94 Rassemblement devant le desk d'accueil au rdc

Visite 2- Projet de 13 logements sociaux passifs et une nouvelle école fondamentale passive Rue de Bonne

Horaires et lieux des visites du **Circuit A** rouge guidées par Thomas Deville





4

#### Les visites

Départ des bus devant le Delhaize à 13h30

Visite 1- Projet de 13 logements sociaux passifs et une nouvelle école fondamentale passive

Rue de Bonne

Visite 2- European Foundation House Rue Royale 94 Rassemblement devant le desk d'accueil au rdc Horaires et lieux des visites du **Circuit B** bleu guidées par Margareth Fracas





# Séminaire Bâtiment Durable

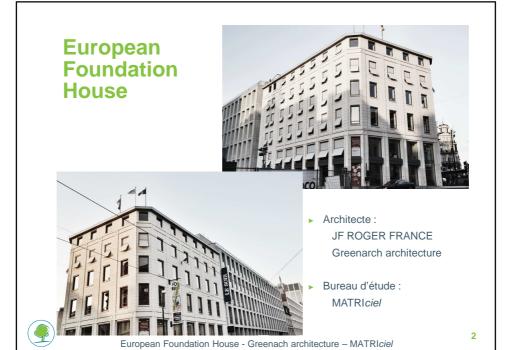
Un Permis déposé= une PEB à respecter

Marc-Antoine NOBELS – Thomas LECLERCQ – Manuel da CONCEIÇÃO NUNES RENOVATION DU SIEGE DE L'EUROPEAN FOUNDATION HOUSE, STRATEGIE DE CONCEPTION









# Performance énergétiques annoncées

	Objectif indicatif BATEX	Objectif atteint
Besoin en chauffage		
Besoin net selon calcul PHPP et/ou simulation dynamique (kWh/m².an)	30	15
Ventilation et étanchéité à l'air		
Système D rendement >85% (selon NBN EN 308) et/ou	X	Système D
système C		
Etanchéité à l'air (n50/h)	1,5	1,5
Besoins en refroidissement		
Satisfait passivement via conception bâtiment		
Satisfait activement suivant conception installation	X	Х
Eclairage		
Puissance moyenne installée (W/m².100 lux)	2	1,55
Gestion du bâtiment		
Système de régulation (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage)	Х	Х
Système de monitoring automatique ou manuel des consommations d'énergie (chaud / froid) et d'eau	Х	X



European Foundation House - Greenach architecture - MATRIciel

3

# Challenge de la rénovation

• Isolation thermique par l'intérieur





- Neutraliser les ponts thermiques
- Comportement hygrométrique des parois
- Etanchéité à l'air

 $\label{thm:condition} \mbox{European Foundation House - Greenach architecture - MATRI{\it ciel}}$ 

#### Etudes des nœuds constructifs

- Nœuds constructifs évalués à l'aide du logiciel TRISCO
- 10 nœuds étudiés au stade d'avant-projet (dossier Batex)
- Découvertes en cours de chantier → 24 nœuds constructifs calculés in fine!
- Ex. :

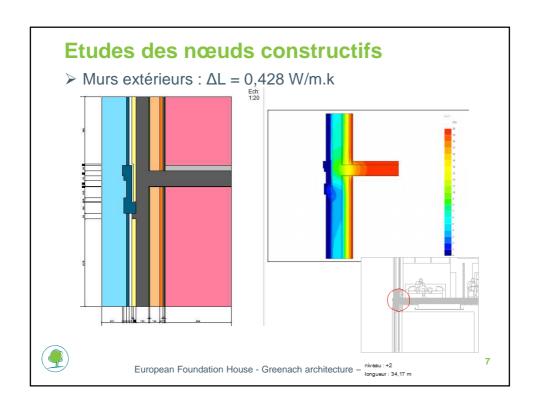


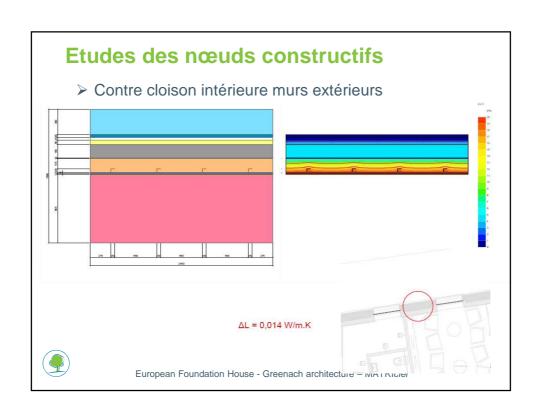


• Compenser les pertes supplémentaires des nœuds constructifs par d'autres mesures pour compenser les pertes supplémentaires et respecter l'objectif de 15 kWh/m².an European Foundation House - Greenach architecture – MATRI*ciel* 



# Etudes des nœuds constructifs > Murs extérieurs : ΔL = 0,273 W/m.k European Foundation House - Greenach architecture nivesu :+1 +3 +4 longueur : 104,0 m





# Structure pour contre cloison









European Foundation House - Greenach architecture - MATRIciel

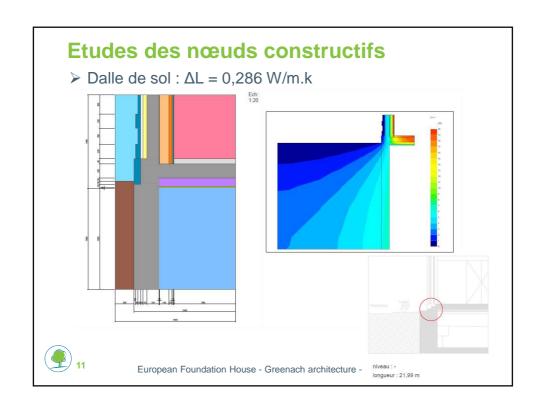
9

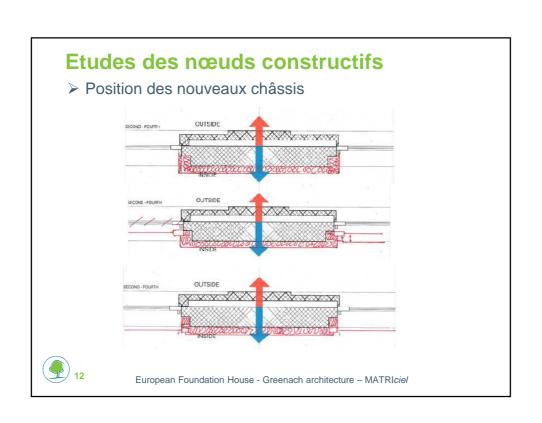
#### Fixation OSB + insufflation cellulose

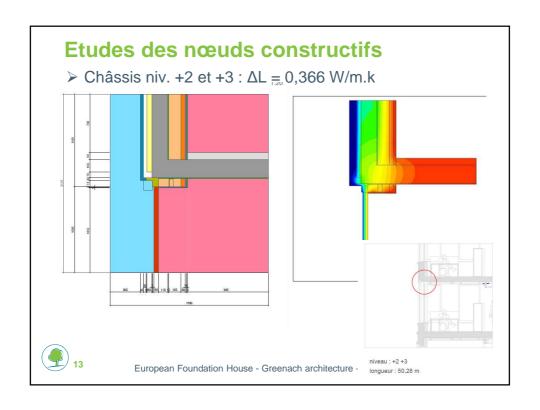


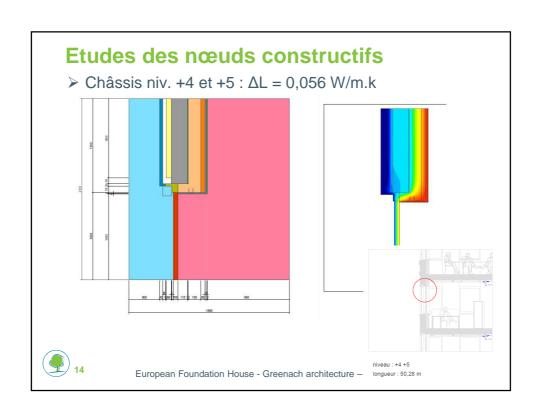


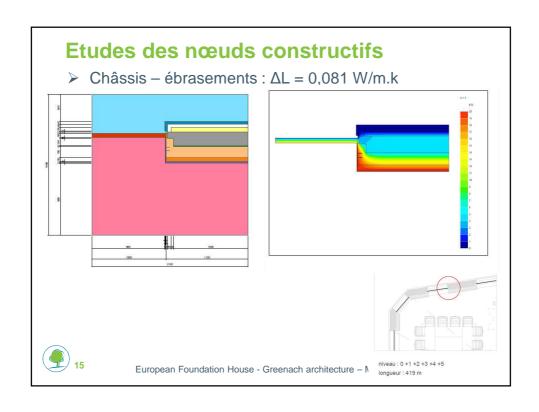
European Foundation House - Greenach architecture - MATRIciel



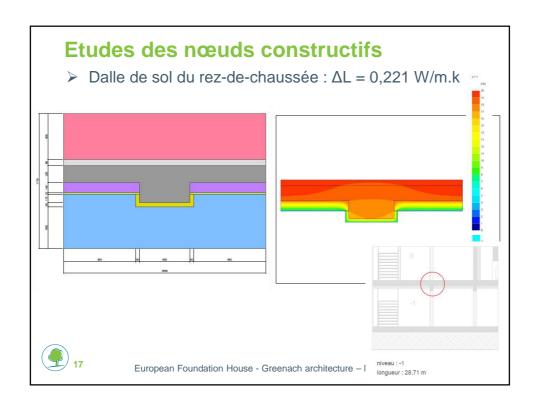


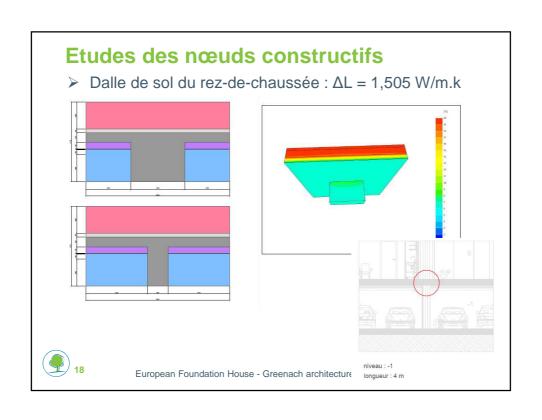




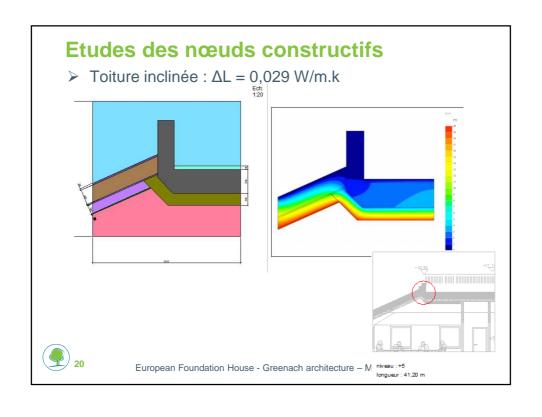


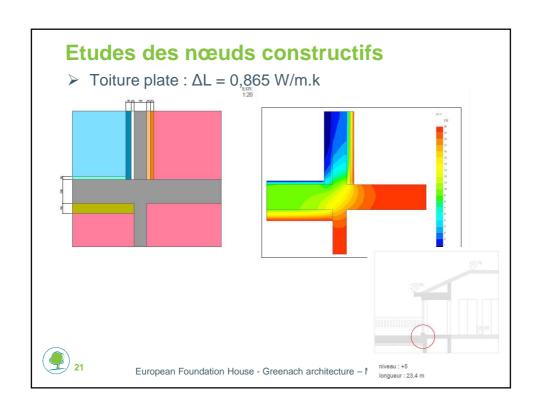






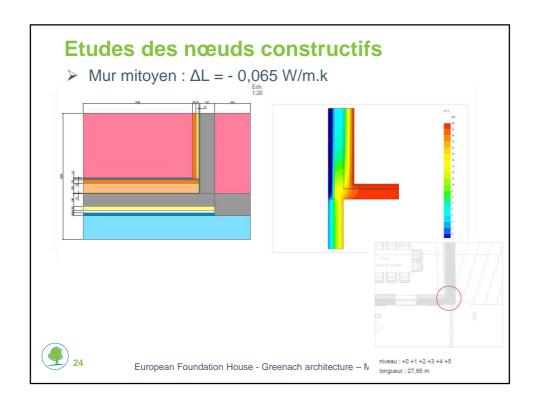












#### Valeur U des parois

Améliorations des valeurs U des parois en cours de chantier.

		U (W/m².K)		
	Parois	Prévu	Réalisé	Epaisseurs et types d'isolants
1	Murs extérieurs	0,190	0,139	20,5 cm cellulose
2	Toitures inclinées	0,167	0,108	20,5 cm cellulose + 13,5 cm laine minérale
3	Toiture plates	0,221	0,110	5 cm PIR (extérieur) + 15 cm PUR projeté intérieur
4	Dalles sur sous-sol	0,212	0,212	14 cm laine de bois + 1,5 cm Héraklith
5	Dalle sur sol	2,791	2,791	
6	Murs contre sous-sol	0,383	0,370	10 cm béton cellulaire
7	Murs mitoyens	0,338	0,940	
8	Grilles local technique	5,852	5,852	
9	Allèges	0,312	0,312	



European Foundation House - Greenach architecture - MATRIciel

25

# Comportement hygrométrique et étanchéité à l'air

- Analyses à l'aide du logiciel WUFI du comportement hygrométrique de la façade et de l'impact de l'isolation par l'intérieur.
- Une des analyses montre que la couche pare- ou freine-vapeur n'est pas nécessaire pour respecter l'ensemble des critères « hygrothermiques ».
- Un hydrofuge extérieur améliore le séchage de la paroi et diminue le taux d'humidité dans l'ensemble des couches. Son utilisation est à conseiller si un risque de corrosion des armatures du béton armé est à craindre.



European Foundation House - Greenach architecture - MATRIciel

# Le plafonnage intérieur n'a pas d'effet négatif sur le comportement hygrothermique de la paroi lorsque l'on a de la cellulose. Liuc 1977 297. Liuc 1977

#### Etanchéité à l'air de l'enveloppe

- Un test d'infiltrométrie sur un local témoin a démontré qu'une membrane d'étanchéité à l'air n'était pas nécessaire au niveau du doublage des murs (le plafonnage existant assure l'étanchéité à l'air)
- Test final d'infiltrométrie réalisé fin février 2014
- Valeur à atteindre : n50 = 1 Vol/h





European Foundation House - Greenach architecture - MATRIciel



•

European Foundation House - Greenach architecture – MATRI*ciel* 

29

# Etanchéité à l'air de l'enveloppe

• Resserrage des percements





European Foundation House - Greenach architecture - MATRIciel

# Système de ventilation

• Débit d'air hygiénique dans les bureaux





•

European Foundation House - Greenach architecture - MATRIciel

31

# Système de ventilation

 Débit d'air variable (VAV) dans les salles de réunion





European Foundation House - Greenach architecture - MATRIciel

# Gestion des apports internes et externes

- Placement de stores extérieurs projetant en partie basse (permet d'éviter le syndrome de la lumière allumée lorsque le store est baissé.
- Optimisation de la puissance installée de l'éclairage artificiel avec le logiciel DIALUX
  - $\rightarrow$  5,5 W/m<sup>2</sup>



 Gestion de l'éclairage artificiel en fonction de la lumière du iour

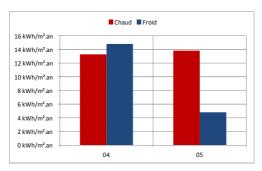


European Foundation House - Greenach architecture - MATRIciel

33

# Gestion des apports internes et externes

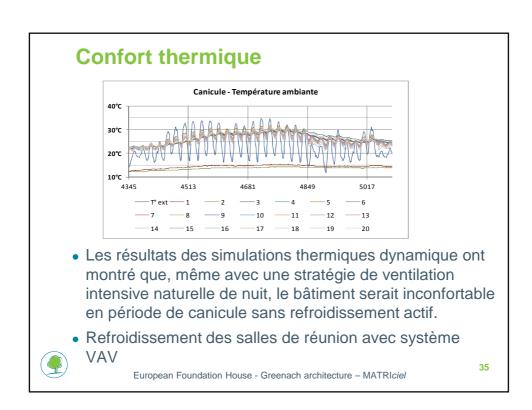
Simulation	Isolation	Stores extérieurs mobiles automatisé Etanchéité à l'air n <sub>50</sub>	Ventilation hygiénique	Ventilation intensive automatisée	Froid actif	Besoins (m² hors sous-sol)		
						[kWh/m²brut.an]		
				automatisee		Chaud	Froid	
04	AprèsDV	non	1.5	double flux	non	oui	13.3	14.8
05	AprèsDV	oui	1.5	double flux	non	oui	13.8	4.8

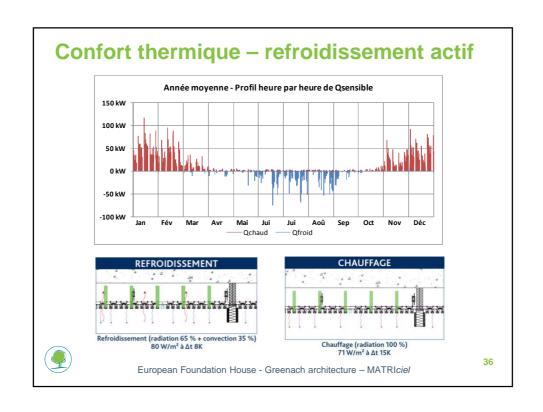


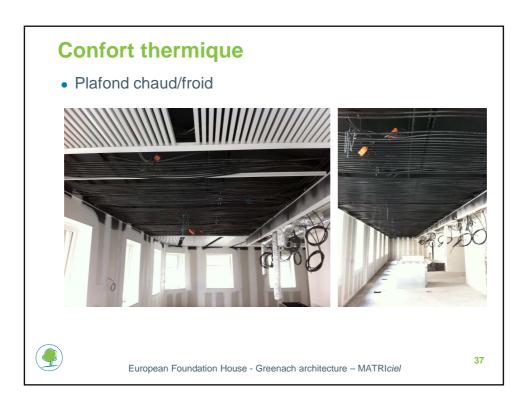
Résultats des simulations dynamiques



European Foundation House - Greenach architecture - MATRIciel









# Comparaison systèmes

 Les différents systèmes de production thermique envisagés dans l'étude de faisabilité énergétique sont les suivants :

Cas 1	Chaudières gaz à condensation
	Système « bivalent parallèle » composé de deux PAC électrique et d'une chaudière gaz à
Cas 2	condensation
Cas 3	PAC électrique réversible
	Système bivalent parallèle composé d'une PAC gaz à absorption et d'une chaudière gaz à
Cas 4	condensation

• Concept retenu:

Cas	Consommation en combustible pour le chaud	Consommation électrique pour le chaud
Cas 1	15.445 kWh gaz/an	
Cas 2	93 kWh gaz/an	4.265 kWh élec/an
Cas 3		4.243 kWh élec/an
Cas 4	10.633 kWh gaz/an	

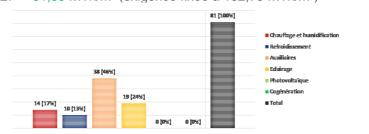


European Foundation House - Greenach architecture - MATRIciel

39

## Et concernant la PEB ?

- Rénovation lourde → pas d'exigence E
- Résultats si assimilé à du neuf :
  - ► K = 23 (exigence fixée à 45)
  - ► E = 75 (exigence fixée à 75)
- Résultats si projet en 2015 :
  - ▶ BNC = 15,25 kWh/m² (exigence fixée à 18 kWh/m²)
  - ▶ BNR = 18,39 kWh/m² (exigence fixée à 18 kWh/m²)
  - ► CEP = 81,39 kWh/m² (exigence fixée à 102,75 kWh/m²)





### Et concernant la PEB ?

- Impact des nœuds constructifs dans les résultats :
  - ▶ Sans prise en compte des nœuds constructifs :
    - $\rightarrow$  BNC = 10 kWh/m<sup>2</sup>
  - ▶ Prise en compte des nœuds via la valeur forfaitaire :
    - $\rightarrow$  BNC = 19 kWh/m<sup>2</sup>
  - ► Encodage détaillé après calcul des nœuds constructifs :
    - BNC = 15 kWh/m<sup>2</sup>
- D'où l'importance de :
  - ▶ Limiter les pertes par les nœuds constructifs ;
  - ► Calculer ces pertes et optimiser l'encodage PEB ;
  - ▶ Ne pas étudier une rénovation sans en tenir compte au départ.



European Foundation House - Greenach architecture - MATRIciel

41

### **Contact**

### **Marc-Antoine NOBELS**

Marketing et gestion de projets

Coordonnées

**2**: 010/24.15.70

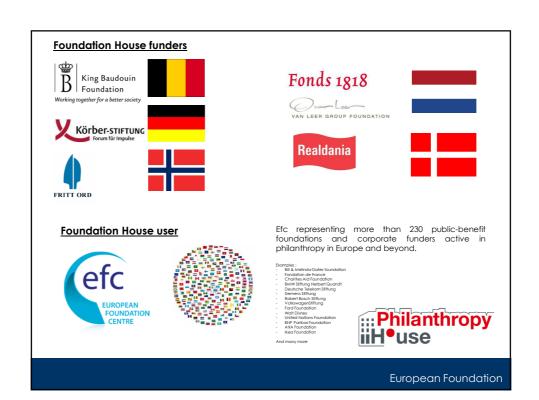
E-mail: nobels@matriciel.be

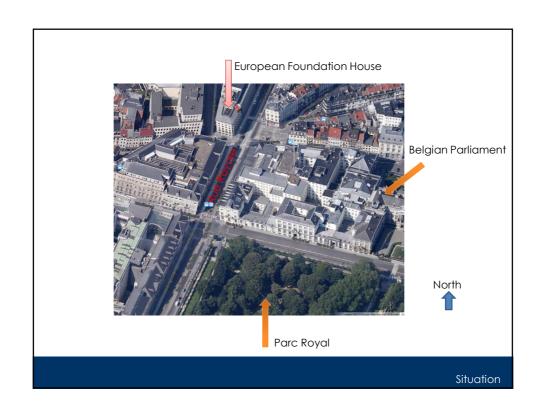


MATRI 42

 ${\bf European\ Foundation\ House\ -\ Greenach\ architecture-MATRIciel}$ 









7 levels of 370m2 per floor with a total of 2500 m2

The building from 1980 was:

- Negative issues

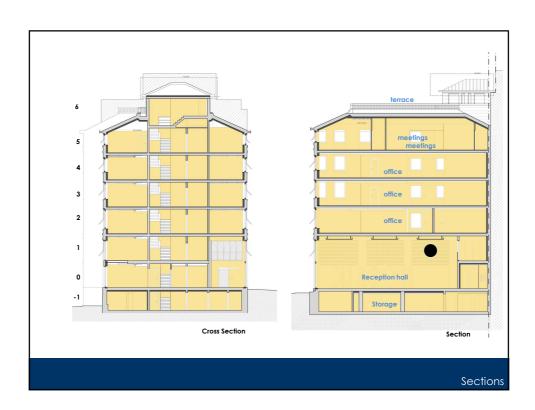
  1. Poorly insulated walls, roof

  - Poorly insulated windows
     Lots of thermal bridges
     Heating with radiators, cooling with old air system

- Positive issues

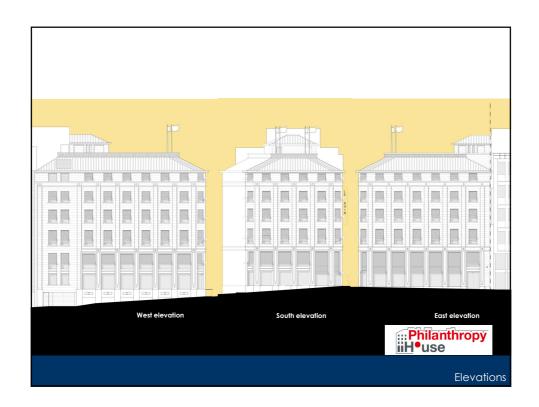
  1. Good location
  2. Lots of concrete in structure
  - 3. Good inner organization for office
  - 4. Good facades openings and stone5. No need to demolish and re-built

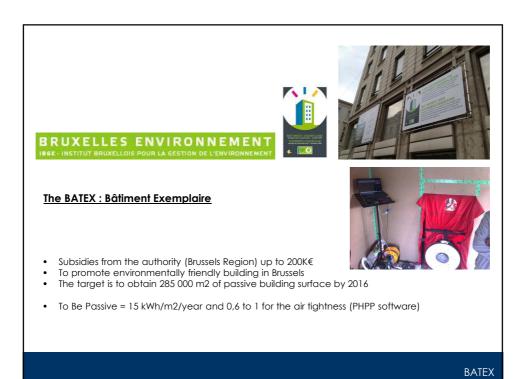
Existing aspects

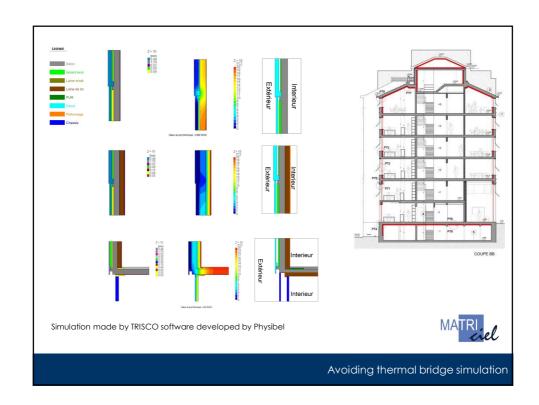


















Avoiding thermal bridge

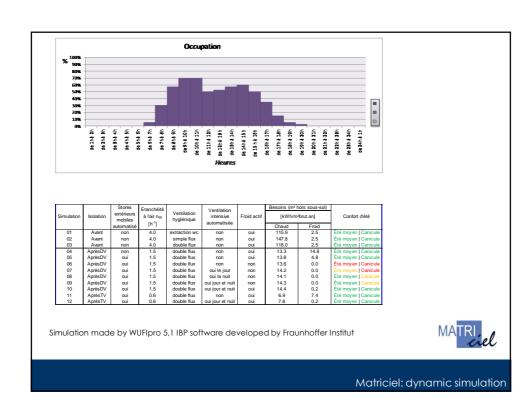


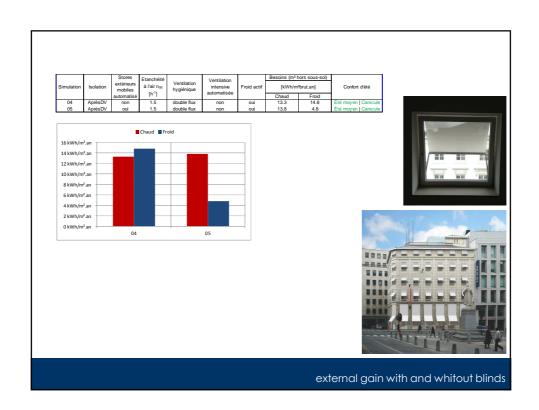


Insulation walls

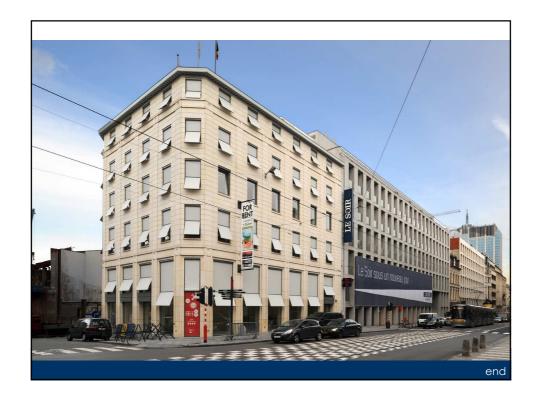






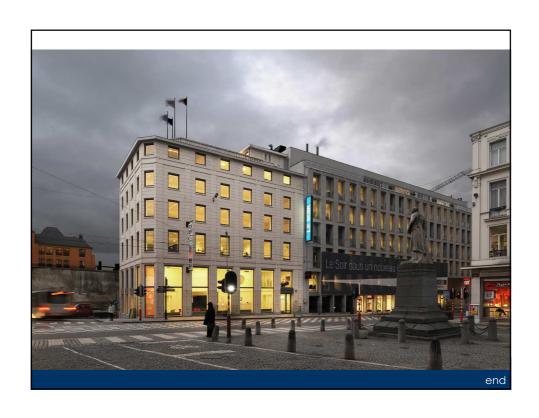




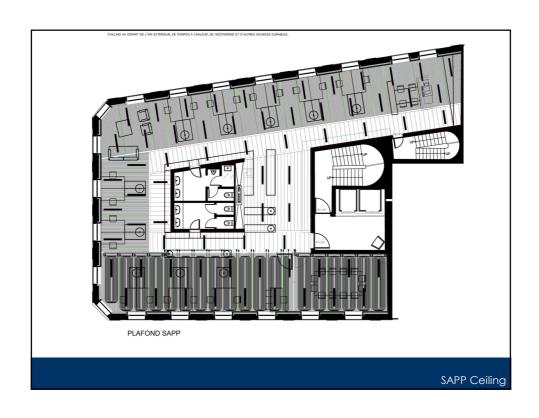










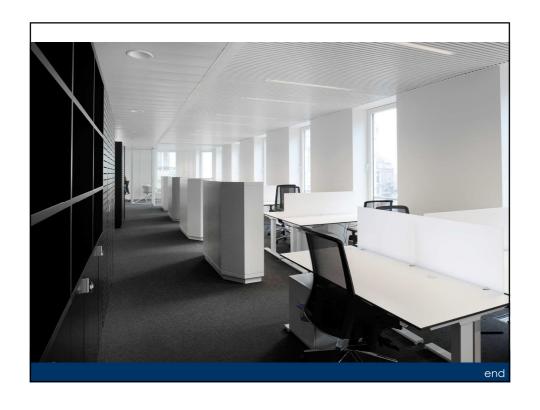




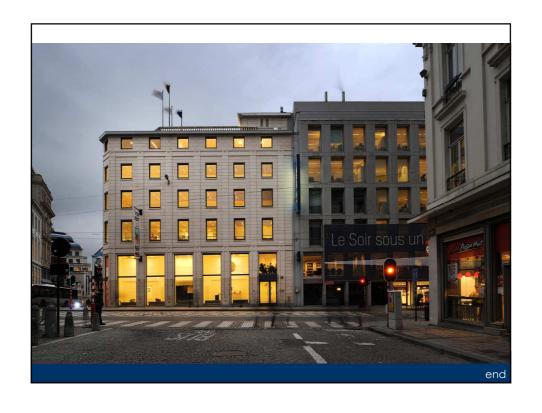


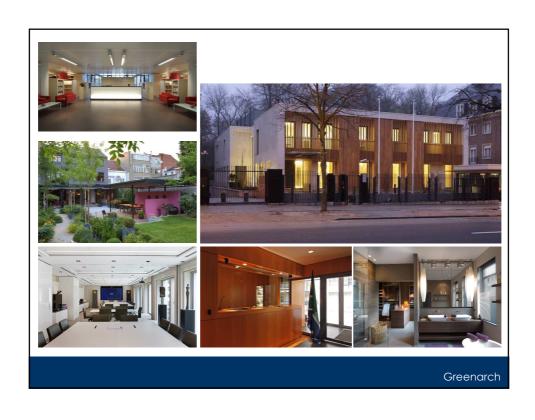












# UN PERMIS DEPOSE = UNE PEB A RESPECTER

Séminaire Bâtiment Durable

















### 13 LOGEMENTS SOCIAUX PASSIFS ET UNE ÉCOLE FONDAMENTALE PASSIVE

ANGLE QUAI DE MARIEMONT - RUE DE BONNE 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

20 NOVEMBRE 2014





avenue Bel-air, 34 1180 UCCLE

02/ 537 21 info@trait-architects.eu





VISITE DE BÂTIMENTS EXEMPLAIRES - MOLENBEEK-SAINT-JEAN

- Nom du projet : construction d'un immeuble mixte comprenant 13 logements sociaux passifs et une nouvelle école fondamentale passive.
- Maître de l'ouvrage : Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean.
- Adresse : Angle Quai de Mariemont Rue de Bonne à 1080 Bruxelles.
- Affectation principale du bâtiment : école fondamentale (19 classes) + 13 logements

Taille du projet :

• surface du terrain: 2.071,23 m2 superficie couverte du terrain: 1.806 m2 superficie de l'emprise au sol au niveau 0: 1.055,75 m2 5.166,58 m2 19.289,15 m3 superficie plancher hors sol: volume extérieur du bâtiment:







kWh/m2.an **Ecole** 



Moyenne bruxelloise 150 kWh/m2.an











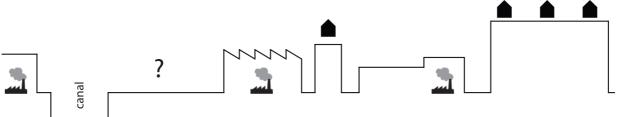
kWh/m2.an Logements

Moyenne bruxelloise 150 kWh/m2.an

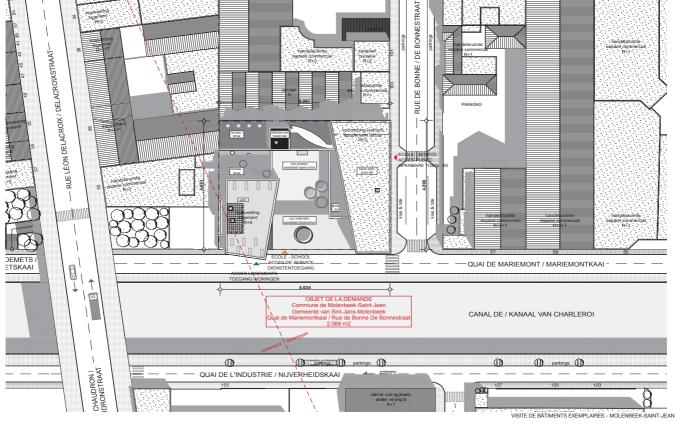
VISITE DE BÂTIMENTS EXEMPLAIRES - MOLENBEEK-SAINT-JEAN







DESCRIPTION



### Programme

Le projet comporte deux parties bien distinctes :

- 13 logements sociaux communaux
- 1 école fondamentale (maternelle et primaire) dans le cadre des besoins urgents de classes en Région Bruxelloise

Le programme, très complet et dense, prévoit une autonomie totale des 2 parties, des entrées bien distinctes ainsi qu'une claire différenciation (volumes, disposition...) entre les logements et l'école.

Les contraintes du programme sont un défi : surface de terrain limitée, besoins en aires de jeux très importants, mixité des fonctions (logements-maternelle-primaire), vues, lumière naturelle, relation au canal,...

### Le projet est passif.

Les contraintes du projet sont aussi un défi pour le passif : larges baies vitrées, contact intérieur-extérieur omniprésent, fondations existantes, mitoyens existants, nappe phréatique.

Le low-tech est recherché, les techniques sont limitées et visent le confort et la qualité. Notre expérience en bâtiment passif et les souhaits du maître d'ouvrage permettront de réaliser un projet extrêmement performant à tous les niveaux : thermique, écologique, rejet CO2, recyclage et gestion des déchets.

### Description du parti architectural

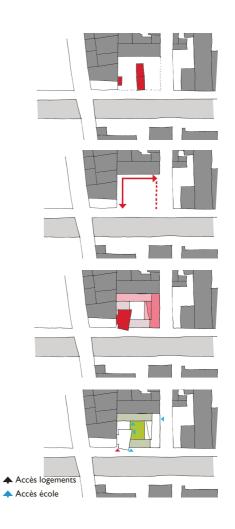
### A - Démolitions

L'ensemble des constructions existantes sur le site est démoli afin de disposer d'un maximum de surface au sol pour le projet et les espaces récréatifs des enfants.

### B - Implantation

Le projet s'implante le long des mitoyens existants, de manière à profiter de l'orientation sud-est vers le canal, de faciliter la pénétration de la lumière au cœur du site, de limiter les ombres portées dans les cours de récréation et de favoriser les vues et le rapport avec le canal.

La fermeture du front bâti quai de Mariemont aurait accentué le rapport au canal mais aurait provoqué d'importantes ombres portées dans un site idéalement orienté. Ne pas refermer l'îlot, c'est bénéficier de lumière naturelle et de meilleurs apports énergétiques. C'est aussi ouvrir le dialogue entre l'école et le contexte urbain.



#### C - Définition des différents gabarits

Le 1er étage regroupe les maternelles et leur cour de recréation qui va marquer les limites de la parcelle. Combinés, les niveaux 0 et 1 forment une base qui viendra accueillir les primaires et les logements. Ces derniers se développent au bord du canal dans un volume compact de quatre niveaux et fonctionnent de manière autonome. Le volume s'avance vers l'eau, comme un signal dans le paysage, et entre en dialogue avec le pont.

L'indépendance volumétrique des logements permet ainsi une reconnaissance des fonctions dans un quartier dense où les fonctions se mélangent et se confondent.

Les contacts entre école et logements ont été limité au maximum. Des volets cadrent les vues depuis les chambres des logements vers l'eau et dynamisent la façade.

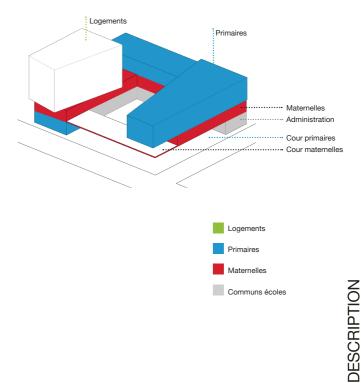
### D - Espaces de jeux et accès

Une entrée spécifique est prévue pour chaque fonction (école, logement et services). L'école dispose d'un accès large et carrossable pour les services et les pompiers sur le quai et d'un accès piétonnier dans la rue

Les logements ont, quant à eux, une entrée propre Quai de Mariemont. Celle-ci est marquée par un renfoncement dans la façade qui abrite une grille sécurisée et les boîtes aux lettres.

Le programme étant très dense, un des enjeux principaux est de libérer un maximum d'espace pour les cours de récréation. Le rez-de-chaussée est limité aux fonctions communes et administratives et aux accès.

- La cour de récréation primaire s'implante au rez-de-chaussée et joue l'interface avec l'espace public. Elle s'organise en légers paliers, un large plateau le long du canal accueille un espace "foot".
- La cour de récréation maternelle se trouve au niveau 1, en relation directe avec les classes maternelles. Elle referme la boucle des volumes et bénéficie d'une vue complètement dégagée sur le canal et l'intérieur de l'école. Des sas thermiques séparent la cour des espaces intérieurs. Les enfants sont en hauteur, en sécurité. Un arbre traverse cette dalle et apporte végétation et ombre en été.



VISITE DE BÂTIMENTS EXEMPLAIRES - MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Communs écoles

### Plus d'informations?

Retrouvez les présentations du séminaire en ligne:

<u>www.bruxellesenvironnement.be/formationsbatidurable</u> > Actes et notes > Actes des séminaires Bâtiment durable 2014

Le Facilitateur Bâtiment Durable est à votre disposition:

<u>facilitateur@environnement.irisnet.be</u> 0800/85 775

Le Guide Bâtiment Durable est disponible en ligne:

<u>www.bruxellesenvironnement.be</u> > Professionnels > Bâtiment > Guide Bâtiment Durable